PRÉFECTURE
DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des usagers
et des polices administratives**
**Sous-direction des déplacements
et de l'espace public
Bureau de la réglementation
et de la gestion de l'espace public**

HABILITATION À UTILISER LES HÉLISURFACES

[redacted]

DÉLIVRÉE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE L'AVIATION CIVILE (ART.R. 132-1-7) ET DE L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 1995 MODIFIÉ RELATIF AUX AÉRODROMES ET AUTRES EMPLACEMENTS UTILISÉS PAR LES HÉLICOPTÈRES

NOM : [redacted]

Prénoms : [redacted]

Nationalité (s) : [redacted]

Date de naissance : [redacted]

Lieu de naissance : [redacted]

Domicile : [redacted]

Pilote privé d'hélicoptère

Titulaire de la LICENCE n° [redacted]

La présente habilitation est valable jusqu'au [redacted]

Sous reserve de la validité de la licence et du certificat médical.

Elle permet au titulaire désigné ci-dessus d'utiliser des hélisurfaces aux conditions prescrites par l'arrêté interministériel du 6 mai 1995 modifié réglementant l'atterrissage et le décollage des hélicoptères et le Code de l'Aviation Civile.

Son renouvellement doit être demandé **deux mois** avant la date d'expiration.

Pour le préfet de Police
et par délégation,
L'adjointe au sous-directeur
des déplacements et de l'espace public

[redacted]

Tél : 01 49 96 30.94-30.75 -30.78
Mél : pp-dupa-sddep-brgep-espace-public@interieur.gouv.fr
Préfecture de police – 1 bis, rue de Lutèce – 75195 PARIS Cedex 04